
Document RRB18-2/DELAYED/6-F
18 juillet 2018
Original: anglais

Directeur du Bureau des radiocommunications

**COMMUNICATION SOUMISE PAR L'ADMINISTRATION DU LUXEMBOURG
CONCERNANT UNE DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI
RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE À LA MISE EN SERVICE DES
ASSIGNATIONS DE FRÉQUENCE DU RÉSEAU
À SATELLITE ENSAT-23E (23° E)**

La communication ci-jointe, présentée par l'Administration du Luxembourg concernant une demande de prorogation du délai réglementaire applicable à la mise en service des assignations de fréquence du réseau à satellite ENSAT-23E (23° E), qui vient compléter les renseignements donnés dans les Documents [RRB18-2/12](#), [RRB18-2/DELAYED/4](#) et [RRB18-2/DELAYED/5](#), est soumise au Comité du Règlement des radiocommunications.

Annexe: 1

Annexe



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

17, rue du Fosse
Adresse postale
L 2922 Luxembourg
Tél.: +352 28 228 228
Fax: +352 28 228 229
info@ilr.lu
www.ilr.lu

Luxembourg, le 18 juillet 2018

Union internationale des télécommunications
A l'attention de M. FRANÇOIS RANCY
Directeur du Bureau des radiocommunications
Place des nations
1211 Genève 20
SUISSE

Par courrier électronique, à l'adresse: brmail@itu.int

Copie à: alexandre.vallet@itu.int

Notre référence: CR/AM/D71115

Contact: Andre Meysembourg

☎ +352 28 228-306

Courriel: sat-coord@ilr.lu

Objet: Contribution très tardive soumise par l'Administration de la Fédération de Russie au RRB

Monsieur le Directeur,

L'Administration du Luxembourg est vivement préoccupée par la contribution très tardive que l'Administration de la Fédération de Russie a envoyée au RRB le 13 juillet, en demandant une prorogation du délai réglementaire applicable à la mise en service des assignations de fréquence du réseau à satellite ENSAT-23E.

Etant donné que cette contribution a été soumise très tardivement (soit 19 jours après la date limite de soumission des contributions), l'Administration du Luxembourg n'est pas en mesure de formuler ses observations sur la demande de l'Administration de la Fédération de Russie avant les discussions du RRB, étant donné que celui-ci tient sa réunion cette semaine.

En conséquence, l'Administration du Luxembourg prie le Directeur du BR de bien vouloir informer le RRB qu'elle a exprimé ses plus vives inquiétudes et qu'elle demande instamment que les débats sur cette question soient reportés à la prochaine réunion du RRB, afin de laisser à l'Administration du Luxembourg suffisamment de temps pour présenter ses observations sur cette contribution spécifique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom de l'Institut Luxembourgeois de Régulation

(signé)

Claude RISCHETTE
Chef du Département des fréquences